

# Lu pour vous!

4

**MÉTROPOLE**  
L'EUROREGION

[www.nordeclair.fr](http://www.nordeclair.fr)

2140 | **NORD ÉCLAIR** | SAMEDI 6 FÉVRIER 2010

## POLÉMIQUE. Couvre-feu pour les mineurs : nécessité ou gadget ?

**Mardi, arrive à l'Assemblée nationale le projet de loi sur la sécurité intérieure (Loppsi 2), qui autorisera les préfets à recourir au couvre-feu pour les mineurs de moins de treize ans. Est-ce une fausse bonne idée, ou une vraie nécessité ?**

BRUNO RENOUL ET MAGALIE GHU > [region@nordeclair.fr](mailto:region@nordeclair.fr)

**B**rice Hortefeux tenait à son idée. Au mois de novembre, le ministre de l'Intérieur avait essuyé des tirs de barrage de la gauche et du syndicat de la magistrature, après avoir envisagé publiquement de recourir au couvre-feu pour les mineurs de moins de treize ans ayant déjà commis un acte de délinquance.

À l'UMP, on aime bien tester des idées en les jetant sur la place publique. Parfois, les initiatives restent lettre morte, parfois elles débouchent sur du concret. C'est le cas ici : sortie par la porte, l'idée est revenue par la fenêtre, le 27 janvier dernier à l'Assemblée nationale.

La commission des lois, qui examine le fameux projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (dite Loppsi 2), a adopté un amendement gouvernemental reprenant quasiment mot pour mot la proposition d'Hortefeux. À un détail près, et de taille : tous les mineurs de moins de treize ans non accompagnés sont désormais concernés.

### Suspension des prestations familiales

L'amendement précise que les préfets pourront instaurer le couvre-feu dans les communes – voire dans les quartiers – de leur choix, entre 23 h et 6 h. Un autre amendement émanant cette fois du parlementaire UMP Éric Clotti, rapporteur de la loi Loppsi 2, prévoit en parallèle la possibilité pour les présidents des conseils généraux de mettre en place un contrat de responsabilité parentale, dont le non-respect pourrait déboucher sur des suspensions du versement des allocations familiales.

La loi Loppsi 2 sera examinée en séance publique à partir du 9 février. Ce texte est loin de ne s'intéresser qu'à la délinquance des mineurs. L'augmentation des pouvoirs de la police municipale, l'arrivée des nanotechnologies, la place de la vidéosurveillance, l'intelligence économique ou encore la lutte contre la cybercriminalité seront au cœur des débats de l'Assemblée pendant plusieurs semaines. ●



La difficulté consistera à faire appliquer la loi une fois votée. Les policiers seront amenés à interpellier les contrevenants et à les ramener au commissariat avant d'appeler les parents.

Photo archives/Lidovic Maillard

### POUR



Christian Vanneste, député UMP de Tourcoing.

« Brice Hortefeux s'était un peu planté en lançant en novembre l'idée d'un couvre-feu pour les mineurs délinquants. Car il est impossible de distinguer un mineur délinquant d'un autre... La mesure aurait donc été inégalitaire et inconstitutionnelle. L'amendement adopté la semaine dernière me paraît en revanche être bon à deux niveaux. D'abord, parce que c'est une évidence qu'un enfant de moins de treize ans n'a rien à faire dans la rue la nuit. Et s'il y est, c'est qu'il y a défaillance de l'autorité parentale. Je rappelle que les parents ont des devoirs, et notamment une obligation de garde. Un mineur de cet âge qui se balade dans la rue le soir risque aussi de devenir victime ! Et le deuxième intérêt, c'est de donner un cadre légal national aux divers arrêtés déjà pris ici ou là, qui étaient sous la menace de recours. Par contre, cet amendement à une limite matérielle : comment va-t-il être appliqué ? Ça va exiger des moyens supplémentaires, or seront-ils dégagés ? À force de surcharger le mulet des policiers, on court au n'importe quoi... » ●

### CONTRE



Roger Vico, adjoint au maire de Lille à la sécurité.

« Avec cette proposition, on prend le problème à l'envers, on le prend par le petit bout de la lorgnette. La délinquance des mineurs est un problème qu'il faut appréhender globalement en passant par la prévention, et donc entre autres par la présence de policiers dans les quartiers. Or, le gouvernement est en train de supprimer des milliers de postes de policiers. Et à la place, on embauche des citoyens, des personnes non expérimentées, en tant qu'auxiliaires de police. Le vrai moyen pour lutter contre la délinquance des jeunes, c'est la présence d'une vraie police de proximité, qui serait en contact régulier avec les familles. Il faut passer par le dialogue et la prévention, recevoir les jeunes, rencontrer les parents. Cette proposition sur le couvre-feu est là pour faire un effet d'annonce sur une mesure qui en fait n'est pas applicable. » ●

### CE QU'ILS EN DISENT

#### Martine Aubry, maire de Lille et Première secrétaire du PS

« Ce ne sera jamais que le 23<sup>e</sup> texte sorti par le gouvernement sur la sécurité depuis 2002, nous faisant croire, à chaque fois qu'il y avait un problème, qu'il suffisait de faire voter une loi pour que ça change. Ce que je crois, c'est que la sécurité est un problème global, c'est un problème de prévention, de sanctions et un problème de moyens notamment en hommes. Le gouvernement vient d'annoncer plusieurs milliers de policiers et de gendarmes en moins, vous pensez vraiment qu'il va y avoir des policiers pour aller contrôler la nuit si un jeune qui est dans la rue à moins de 13 ans ou plus de 13 ans ? On se moque du monde ! »

#### Benoît Lecomte, délégué régional du syndicat de police Alliance

« Ce n'est pas une mesure qui aura beaucoup d'effet sur la délinquance des mineurs, il faudrait plutôt s'attaquer à la délinquance des 13-18 ans, ce serait plus efficace car ce sont eux qui posent les vrais problèmes. Cette histoire de couvre-feu, c'est un effet de manche qui va alourdir un peu plus la charge de travail des policiers, dont les effectifs n'arrêteront pas de diminuer. Les collègues, quand ils en parlent entre eux, se disent que c'est un truc inutile et inapplicable qu'on va leur demander de faire en plus du reste. Comment fera-t-on si on voit un mineur très jeune au milieu d'une bande ? On le répète : il faut un Grenelle de la sécurité, avec l'ensemble des acteurs. Et il faut enfin avoir le courage de réformer l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs. »